

Les Jurys de la Communauté Française de l'Enseignement Secondaire Ordinaire

Consignes d'examen

| | |
|---------|---------------|
| Cycle | 2022-2023/2 |
| Titre | CE1D |
| Matière | Mathématiques |

**Direction des jurys de
l'enseignement secondaire**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Mathématiques

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

Certificat d'études du 1^e degré de l'Enseignement Secondaire

●●● Programme

Numéro du programme : 10/2000/240

Lien : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/10-2000-240.pdf>

●●● Contenu

Les quatre domaines concernés sont :

- Nombres
- Géométrie
- Grandeurs
- Traitement de données

II. Organisation de l'examen

●●● Type d'examen

L'épreuve consiste en un examen écrit.

Elle est fixée au **lundi 26 juin 2023**.

La durée de passation de l'épreuve de mathématiques a été fixée à **200 minutes effectives**. Celles-ci sont réparties en deux blocs de 100 minutes chacun, entrecoupés d'une pause.

La calculatrice est autorisée uniquement dans la deuxième partie, après la pause¹.

¹ Le premier livret est constitué de questions de deux types :

- celles dans lesquelles les compétences en calcul (numérique ou algébrique) sont directement évaluées (l'usage de la calculatrice entraverait l'évaluation de ces compétences) ;
- d'autres pour lesquelles l'usage de la calculatrice n'est pas nécessaire.

La présentation des questions est identique à celle utilisée dans les épreuves des années précédentes.

Dorénavant, le point médian de la multiplication sera utilisé tant pour le calcul numérique que pour le calcul algébrique.

●●● Matériel

Matériel requis : de quoi écrire, une calculatrice (**uniquement lors de la 2^e partie de l'épreuve**), une équerre, un rapporteur, un compas, une latte, un crayon noir, une gomme, des crayons de couleur.

Matériel refusé : tout matériel électronique tel que smartphone, montre connectée, etc.

III. Evaluation et sanction des études

●●● Pondération

La ventilation des questions en fonction des domaines sera similaire à celle des années précédentes.

Pondération en fonction des domaines :

- 40 % en Nombres
- 30 % en Géométrie
- 15 % en Grandeurs
- 15 % en Traitement de données

Pondération en fonction des types de questionnement :

- 60 % en ressources
- 30 % en tâches simples et complexes
- 10 % en justification

●●● Evaluation

Le seuil de réussite à chacune des épreuves externes certificatives (mathématiques, français, sciences, langues modernes) est fixé à 50 % de moyenne globale.